



Procès-verbal de la réunion de la Commission
canadienne de sûreté nucléaire tenue le
4 avril 2018

Procès-verbal de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) du mercredi 4 avril 2018 à compter de 9 h, dans la salle des audiences publiques, au 14^e étage du 280, rue Slater, Ottawa (Ontario).

Présents :

M. M. Binder, président
D^r S. Demeter
M. M. Lacroix, Ph. D.
M^{me} K. Penney
M^{me} R. Velshi
M. T. Bérubé

M. Leblanc, secrétaire
L. Thiele, avocate générale principale
P. McNelles, rédacteur du procès-verbal

Conseillers de la CCSN : G. Frappier, N. Riendeau, L. Sigouin et K. Heppell-Masys

D'autres personnes contribuent à la réunion :

- Ontario Power Generation : R. Manley
- Bureau du commissaire des incendies et de la gestion des situations d'urgence du Ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels de l'Ontario : M. Morton et D. Nodwell

Constitution

1. Étant donné qu'un avis de convocation CMD 18-M17 a été envoyé en bonne et due forme et que tous les commissaires permanents sont présents, la séance est reconnue comme étant légalement constituée.
2. Depuis la réunion de la Commission du 15 mars 2018, les documents CMD 18-M20 et M-21 ont été distribués aux commissaires. Des précisions sur ces documents figurent à l'annexe A du procès-verbal.

Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour, le document CMD 18-M19, est adopté tel qu'il est présenté.

Président et secrétaire

4. Le président agit à titre de président de la réunion de la Commission, avec l'aide de M. Leblanc, secrétaire, et de P. McNelles, rédacteur du procès-verbal.

Procès-verbal de la réunion de la CCSN du 15 mars 2018

5. Le procès-verbal de la réunion de la Commission tenue le 15 mars 2018 sera approuvé à une date ultérieure.

RAPPORTS D'ÉTAPE

Rapport d'étape sur les centrales nucléaires

6. En ce qui a trait au document CMD 18-M20, qui comprend le rapport d'étape sur les centrales nucléaires, le personnel de la CCSN présente les renseignements suivants :
 - La tranche 3 de la centrale nucléaire de Darlington a été mise en état d'arrêt prévu le 30 mars 2018 aux fins d'un entretien qui devait s'achever en juin 2018.
 - Le personnel de la CCSN précise que la tranche 7 de la centrale nucléaire de Pickering était exploitée à pleine puissance, corrigeant une erreur s'étant glissée dans le rapport d'étape selon laquelle la tranche 7 avait été mise à l'arrêt.

Événement de contamination interne (aux rayons alpha) à la centrale nucléaire de Darlington

7. La Commission demande une mise à jour à l'égard de l'événement de contamination interne (aux rayons alpha) survenu durant la réfection de la tranche 2 de la centrale nucléaire de Darlington^{1,2}. Le personnel de la CCSN fournit une description détaillée des activités de surveillance qu'il a réalisées et s'engage à présenter ses conclusions à la Commission lors d'une prochaine réunion publique. La Commission s'informe également sur les mesures correctives découlant de cet incident. Le représentant d'OPG indique qu'OPG a un programme

¹ Rapport initial d'événement (RIE) de la CCSN CMD 18-M14, *Réfection de Darlington – Bâtiment de traitement des déchets de retubage – Événement de contamination interne*, mars 2018.

² *Procès-verbal de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue le 15 mars 2018*, paragraphes 25-31 (ébauche), qui sera présenté à l'occasion de la réunion de la Commission du 28 mai 2018.

rigoureux de protection contre les particules alpha et a immédiatement pris des mesures correctives. Il fait remarquer que d'autres mesures correctives seront envisagées lorsque les analyses en cours du personnel de la CCSN et d'OPG seront complétées.

8. La Commission demande davantage de renseignements sur la manière dont OPG a transféré les connaissances et communiqué les leçons apprises entre les installations à la suite de cet incident. Le représentant d'OPG décrit les processus et les procédures d'OPG en matière de communication des connaissances et des renseignements, y compris son programme de mesures correctives, ainsi que le système de rapport sur l'état de la centrale.
9. Lors de la réunion du 15 mars 2018, la Commission a demandé qu'une mise à jour soit présentée lors d'une réunion publique de la Commission lorsque les analyses du personnel de la CCSN et d'OPG seront complétées.

MESURE
Octobre 2018

Fuite du joint d'étanchéité de la pompe du circuit caloporteur primaire (CCP) de la tranche 3 de la centrale nucléaire de Bruce

10. La Commission demande une mise à jour à l'égard de la fuite du joint d'étanchéité de la pompe du circuit caloporteur primaire (CCP) survenue à la tranche 4 de la centrale nucléaire de Bruce^{3,4}. Le personnel de la CCSN fournit un aperçu de cet événement; il indique que l'analyse des causes profondes par le titulaire de permis est en cours et que les résultats sont attendus en mai 2018. Le personnel de la CCSN signale que la tranche 2 a également été retirée du service aux fins de mises à niveau connexes et a depuis été remise en service. Il fournit davantage de renseignements à l'égard des mesures d'atténuation mises en œuvre par le titulaire de permis ainsi que de la surveillance additionnelle réalisée par le personnel de la CCSN à cet égard.
11. Lors de la réunion du 15 mars 2018, la Commission a demandé qu'une mise à jour soit présentée lors d'une réunion publique de la Commission lorsque les analyses du personnel de la CCSN et de Bruce Power seront complétées.

MESURE
Octobre 2018

³ Rapport initial d'événement (RIE) de la CCSN CMD 18-M13, *Défaillance des joints d'étanchéité d'une pompe du circuit caloporteur primaire à la tranche 4 de la centrale nucléaire de Bruce-A*, mars 2018.

⁴ Procès-verbal de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue le 15 mars 2018, paragraphes 14-24 (ébauche), qui sera présenté à l'occasion de la réunion de la Commission du 28 mai 2018.

Commentaires généraux

12. La Commission souligne la qualité de ce rapport d'étape et reconnaît les efforts déployés par le personnel de la CCSN à cet égard.
13. La Commission recommande que, à l'avenir, le personnel de la CCSN fasse le point dans le rapport d'étape sur les incidents signalés antérieurement, avant l'achèvement des rapports finaux.

POINTS D'INFORMATION

Mise à jour sur la gestion des situations d'urgence en Ontario et sur le Plan provincial d'intervention en cas d'urgence nucléaire (PPIUN)

14. En ce qui a trait au document CMD 18-M21, les représentants du Bureau du commissaire des incendies et de la gestion des situations d'urgence (BCIGSU) de l'Ontario donnent à la Commission un aperçu de la gestion des situations d'urgence en Ontario et des mises à jour comprises dans le Plan provincial d'intervention en cas d'urgence nucléaire (PPIUN) 2017 approuvé. Le PPIUN établit en détail les mesures de gestion, de soutien, de coordination et de protection associées aux interventions hors site en cas d'urgence nucléaire. Le PPIUN a été élaboré conformément à l'article 8 de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*⁵ et a été approuvé par le Cabinet de l'Ontario en décembre 2017. Le représentant du BCIGSU souligne également l'étude technique du PPIUN qui comprend l'évaluation de l'incidence des conditions météorologiques et des caractéristiques topographiques sur la modélisation d'estimation de la dose.
15. La Commission souligne l'étude technique en cours associée au PPIUN et demande davantage de renseignements. Le représentant du BCIGSU informe la Commission des scénarios et des facteurs pris en compte dans cette étude. Toutefois, le représentant du BCIGSU ne souhaite pas formuler d'hypothèse quant à l'incidence des résultats de l'étude sur le PPIUN avant son achèvement prévu à la fin 2018. Lorsque la Commission demande si le BCIGSU estime que le PPIUN actuel est adéquat, le représentant du BCIGSU donne un aperçu détaillé du fondement de planification et des efforts de collaboration ayant permis d'élaborer le PPIUN et confirme que le BCIGSU estime que le PPIUN est approprié. Le personnel de la CCSN fournit

⁵ *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*, L.R.O. 1990, ch. E.9

des détails additionnels à l'égard de ces études techniques et d'autres travaux techniques et manifeste son appui aux travaux réalisés par le BCIGSU.

16. La Commission demande des renseignements additionnels à l'égard des scénarios d'accidents potentiels pris en compte dans les études techniques. Le représentant du BCIGSU fournit des détails additionnels à cet égard et indique que le BCIGSU examinera le terme source⁶ utilisé dans le contexte de l'étude et envisagera différents scénarios d'accidents.
17. La Commission demande des précisions sur l'état d'avancement du plan directeur du PPIUN et des plans de mise en œuvre connexes. Le représentant du BCIGSU confirme que le plan directeur du PPIUN a été approuvé par le Cabinet de l'Ontario en décembre 2017 et qu'il a été mis à la disposition du public. En ce qui a trait aux dates exactes de publication des plans de mise en œuvre, le représentant du BCIGSU confirme que les plans de mise en œuvre des centrales nucléaires de Bruce et de Pickering ont été approuvés et que ces plans seront traduits et publiés avant la fin avril 2018. Il fournit davantage de renseignements à l'égard du calendrier d'examen d'autres plans de mise en œuvre en cas d'urgence nucléaire, notamment pour la centrale nucléaire de Darlington.
18. En ce qui a trait à la planification de l'intervention en cas d'urgence nucléaire relative aux installations nucléaires autres que des centrales, le représentant du BCIGSU informe la Commission que ces installations sont assujetties à d'autres plans de mise en œuvre en cas d'urgence nucléaire et que chacune n'est pas dotée d'un plan distinct. Pour ce qui est de la planification de l'intervention en cas d'urgence nucléaire relative à une source nucléaire trouvée dans une collectivité, le représentant du BCIGSU indique que le but ultime du plan de mise en œuvre est de protéger le public; par conséquent, la province prendra les mesures appropriées qu'importe le type ou l'emplacement de la source et comptera sur les capacités de planification et d'intervention de l'installation ou de la collectivité.
19. La Commission demande si les titulaires de permis et le personnel de la CCSN ont examiné les plans de mise en œuvre pertinents du PPIUN. Le représentant du BCIGSU donne un

⁶ Volume et composition isotopique des rejets (ou des rejets hypothétiques) de matières à partir d'une installation nucléaire (REGDOC-3.6, *Glossaire de la CCSN*, décembre 2016).

aperçu des activités de consultation relatives au PPIUN et confirme que les titulaires de permis, le personnel de la CCSN, les municipalités et Santé Canada ont été consultés.

20. La Commission demande au BCIGSU de comparer les zones de planification d'urgence du PPIUN aux pratiques exemplaires internationales. Le représentant du BCIGSU fait remarquer que, à l'échelle internationale, il existe des variations considérables sur le plan de la taille des zones de planification d'urgence et qu'une analyse de la technologie propre à chaque centrale doit être envisagée. Le représentant du BCIGSU indique que, sur la base des évaluations des centrales nucléaires dotées de réacteurs CANDU en Ontario, le BCIGSU est satisfait des zones décrites dans le PPIUN.
21. La Commission demande de quelle manière le BCIGSU communiquerait avec le public et établirait des liens de confiance avec celui-ci à l'égard du PPIUN. Le représentant du BCIGSU fait remarquer qu'il s'agit d'une tâche difficile et insiste sur l'importance des activités de communication, de mobilisation et d'éducation visant les collectivités. Le personnel de la CCSN indique qu'il est d'accord avec les renseignements fournis par le représentant du BCIGSU. Il ajoute que l'approche adoptée dans le PPIUN est bonne, permettant une vaste participation du public et mettant l'accent sur la transparence.
22. La Commission fait remarquer que le PPIUN est principalement axé sur les accidents graves et s'interroge sur les accidents mineurs ainsi que sur l'évolution des accidents. Le représentant du BCIGSU fournit une description exhaustive des mesures d'intervention et de protection provinciales qui seraient mises en œuvre selon divers scénarios d'accidents et d'évolution des accidents, tel qu'il est énoncé dans le PPIUN.
23. En ce qui a trait aux différences dans les zones de planification d'urgence pour les différentes centrales nucléaires, le représentant du BCIGSU confirme que les plans d'urgence sont établis en fonction de chaque installation, en raison des différentes densités de population et utilisations des terres à proximité de chaque installation, et donne des exemples de mesures de planification et d'intervention d'urgence à cet égard.
24. La Commission s'interroge sur la planification des évacuations à proximité de la centrale nucléaire de Pickering. Le BCIGSU fournit des renseignements à l'égard des délais provisoires actuels, des plans de gestion de la circulation et des plans d'évacuation. Pour ce qui est de la taille de la zone d'évacuation autour de l'installation, le représentant du BCIGSU fait

remarquer que la zone de 10 km constitue une zone de planification suivant les routes locales, plutôt qu'un cercle sur une carte et que, par conséquent, la zone de planification précise s'étend à au plus 15 km à certains endroits.

25. La Commission fait remarquer qu'il existait déjà des exercices locaux de planification d'urgence et demande de quelle façon ces exercices seront intégrés au PPIUN. Le représentant du BCIGSU informe la Commission à l'égard de l'intégration progressive d'activités d'éducation, d'exercices et de plans de soutien du PPIUN. En ce qui a trait au calendrier de mise en œuvre, le représentant du BCIGSU indique que les plans de soutien seront harmonisés au PPIUN de même qu'aux plans de mise en œuvre dans les douze mois, et que les leçons apprises serviront toujours à orienter l'amélioration continue du PPIUN.

26. La Commission demande des renseignements additionnels à l'égard de nouvelles initiatives qui permettraient d'alerter le public en cas d'urgence. Le représentant du BCIGSU informe la Commission du lancement prévu du service d'alertes publiques sans fil⁷, un nouveau volet du Système national d'alertes au public (SNAP)⁸, et fournit des détails additionnels sur ces initiatives. Le représentant du BCIGSU ajoute que cette nouvelle initiative constituera un complément efficace au système d'alerte en cas d'urgence.

27. À l'égard de l'administration et de la mise à l'essai de cette nouvelle initiative, le représentant du BCIGSU fournit des renseignements sur les exercices, les essais et les alertes ciblées administrés par le Centre provincial des opérations d'urgence (CPOU) en cas d'urgence nucléaire. La Commission exprime ses préoccupations à l'égard de l'incidence d'une panne sur le système d'alerte. Le représentant du BCIGSU décrit les mesures d'atténuation mises en place pour veiller à ce que le CPOU puisse maintenir les communications en matière de sécurité publique.

28. La Commission souligne l'invitation du BCIGSU à visiter le CPOU et demande que le personnel de la CCSN coordonne un tel événement en fonction des disponibilités des commissaires.

MESURE
Octobre 2018

29. La Commission se dit surprise de constater que les événements de Fukushima n'aient pas été pris en compte dans la présentation

⁷ Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, *Messages d'alerte d'urgence et Système national d'alertes au public*, gouvernement du Canada, 2018.

< <https://crtc.gc.ca/fra/television/services/alert.htm> >

⁸ Sécurité publique Canada, *Système national d'alertes au public*, gouvernement du Canada, 2018.

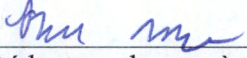
< <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/mrgnc-mngmnt/mrgnc-prprdns/ntnl-pblc-lrtng-sstm-fr.aspx> >

du BCIGSU en tant que facteur de changement pour le PPIUN. Le représentant du BCIGSU précise que, bien qu'ils ne soient pas mentionnés dans la présentation, les événements survenus à Fukushima ont été dûment pris en compte par la province.

30. La Commission demande davantage de renseignements à l'égard de la collaboration du BCIGSU avec des organisations non gouvernementales (ONG), et le représentant du BCIGSU donne un aperçu de ses activités de collaboration avec des ONG dans le contexte de l'élaboration du PPIUN. En ce qui a trait aux consultations particulières aux ONG environnementales, le BCIGSU fournit davantage de renseignements sur la participation et la sensibilisation du public, mais déclare que le BCIGSU s'est retiré du processus de consultation publique afin d'éviter de donner l'impression d'influencer le groupe consultatif sur le PPIUN. La Commission s'interroge sur la composition du groupe ayant examiné les consultations publiques et établi le rapport à l'intention du ministre. Le représentant du BCIGSU fournit les noms des membres du groupe et les associations qu'ils représentent.
31. La Commission fait remarquer que la province n'a pas affecté de fonds additionnels aux municipalités désignées et demande si cela représente un risque pour l'échéancier des plans de mise en œuvre du PPIUN. Le représentant du BCIGSU répond que cela ne pose pas de risque et qu'il existe des mécanismes permettant de veiller à ce que les municipalités disposent du niveau approprié de financement pour assumer leurs responsabilités.
32. En ce qui a trait à la mise à profit des leçons apprises de la centrale nucléaire de Point Lepreau en matière de planification d'urgence au cours de l'élaboration du PPIUN, le représentant du BCIGSU informe la Commission des interactions et de la communication d'information du BCIGSU avec Point Lepreau et l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick.
33. La Commission remercie le BCIGSU pour sa présentation et les travaux qu'il a réalisés à cet égard.
34. La Commission fait remarquer que la planification d'urgence constituera un enjeu clé lors de la reprise prochaine de l'audience visant le renouvellement du permis de la centrale nucléaire de Bruce à la fin mai 2018 ainsi que de l'audience visant le renouvellement du permis de la centrale nucléaire de Pickering à la fin juin 2018.

Clôture de la réunion publique

35. La réunion est levée à 10 h 57.



Rédacteur du procès-verbal

le 17 juillet, 2018
Date



Secrétaire

17-07-18
Date

ANNEXE A

CMD	Date	e-Docs
18-M17	08-03-2018	5476891
Avis de convocation à la réunion de la Commission		
18-M19	26-03-2018	5484422
Ordre du jour de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire qui aura lieu le mercredi 4 avril 2018, dans la salle des audiences publiques, au 14 ^e étage du 280, rue Slater, Ottawa (Ontario)		
18-M20	26-03-2018	5491288
Rapport d'étape Rapport d'étape sur les centrales nucléaires Mémoire du personnel de la CCSN		
18-M21	26-03-2018	5491292
Point d'information Mise à jour sur la gestion des situations d'urgence en Ontario et sur le Plan provincial d'intervention en cas d'urgence nucléaire (PPIUN) Présentation du Bureau du commissaire des incendies et de la gestion des situations d'urgence de l'Ontario Ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels de l'Ontario		